

*Initiatives ministérielles*

Le fusionnement me semble donc plutôt bien reçu, et je suppose qu'il apportera une expertise additionnelle aux considérations de propriété intellectuelle. Compte tenu de cela — je répète que je n'ai pas beaucoup entendu parler de toute cette affaire —, je suppose que c'est une mesure positive et opportune.

À une observation que j'ai faite sur un autre sujet, on a répondu en demandant pourquoi je m'en faisais avec cela. S'il y a une chose dont il faut s'inquiéter dans toute cette affaire, c'est la façon dont sont faites les nominations par décret.

Or, si ces nominations au tribunal sont éclairées et bien pesées et que les personnes nommées sont compétentes dans le domaine en question, le processus de sélection assure donc que le tribunal fonctionnera bien. Laissons donc ce tribunal aux soins attentifs des gens compétents qui sont nommés pour s'en occuper.

Le deuxième fusionnement qui nous intéresse, c'est celui du Conseil des Arts du Canada, du Conseil de recherche en sciences humaines et de la Direction générale des relations culturelles internationales des Affaires extérieures.

D'après ce que je peux voir, le nouvel organisme qui sera créé portera un nom compliqué. Il s'appellera le Conseil des Arts et de la recherche en sciences humaines du Canada. Le nouveau sigle sera beaucoup plus potable puisqu'on dira le CARSH, et je l'utiliserai d'ailleurs dans le reste de ma présentation, monsieur le Président. Je parlerai du CARSH car je crois que cette appellation s'harmonise bien avec le sujet.

Il s'agit d'un deuxième mariage pour ces organismes. Je crois que vous étiez présent à la Chambre, monsieur le Président, au moment du premier mariage. Il y eut ensuite un malheureux divorce, des discussions laborieuses, une médiation de longue durée, je crois que vous avez fait partie du comité, et de longues études et consultations.

Le Parlement, dans sa grande sagesse, avait constaté l'échec et avait accordé la séparation et le divorce, pour cause d'incompatibilité entre les objectifs du Conseil des Arts du Canada et ceux du Conseil de recherche en sciences humaines.

Leurs missions étaient différentes; l'un s'occupait des arts et de la culture, l'autre effectuait une recherche plus en profondeur dans les sciences sociales et humaines.

Le Conseil des Arts du Canada consacrait ses énergies à la création, à la croissance et au développement des arts culturels, et le Conseil de recherche en sciences humaines faisait du gros travail fondamental pour mousser l'intérêt des Canadiens à l'égard de ces champs d'activité.

Ces deux conseils ont donc grandi au cours des 14 dernières années et ils ont prospéré. Quelqu'un m'a dit qu'ils s'étaient épanouis, ce qui est aussi vrai, chacun dans son propre domaine d'expertise. Avez-vous suggéré un autre mot, monsieur le solliciteur général? J'écoute. Tout ce qu'on peut dire de favorable est bien reçu de nos jours; ça peut susciter de l'espoir et stimuler une pensée progressiste.

Chacun, dans son propre champ d'activité, a acquis une compétence certaine et chacun a servi sa propre clientèle avec dévouement et avec soin, grâce à des services de conseils actifs et à un personnel dévoué.

Le gouvernement a décidé, dans sa sagesse, que les deux organismes ne feront plus qu'un à nouveau. Toutefois, à la différence de ce qui avait été fait en 1978, cette décision ne s'appuie sur aucune étude, aucune consultation, aucun service de conseils, ni médiation.

Le partenariat et le travail multidisciplinaire qui constituent, comme le savent les députés, la pierre angulaire d'une coexistence marquée au coin de l'efficacité et de la collaboration, sont des éléments fondamentaux d'une bonne administration et de saines relations au sein du groupe. Si c'est la solution qu'entend retenir le gouvernement, j'espère sincèrement que tous les efforts voulus seront faits pour en assurer le succès. Il est possible qu'un amendement proposé en comité nous conduise dans une autre direction. Il faudra attendre de voir ce que les témoins en diront.

Il est très important de prendre le temps de réfléchir à la raison pour laquelle on a jugé utile, à la fin des années 70, de constituer deux organismes distincts, et pourquoi il était nécessaire d'avoir un conseil de recherche indépendant. Je suis redevable à M. Chad Gaffield, du journal *The Ottawa Citizen*, qui a écrit le 25 mars de cette année un article dont s'inspirent en grande partie les observations que je vais faire.